

**Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats
Africains Riverains de l’Océan Atlantique**



Secrétariat Exécutif

RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

“POUR UNE EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES MARINES”

10ème SESSION ORDINAIRE DE

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA COMHAFAT

Abidjan, 26-27 Août 2018

Table des matières

I. Séance d'ouverture	2
II. Présentation et adoption de l'Ordre du jour	3
III. Rapport d'activités	4
IV. Plan d'action 2019-2020	5
V. Interventions des partenaires	5
VI. Exposés thématiques	6
VII. Autres présentations	6
VIII. Recommandations	8
IX. Lieu de la prochaine session ordinaire de la Conférence des Ministres	8
X. Clôture de la réunion	8
Annexe I : LISTE DES PARTICIPANTS	9
Annexe II : AGENDA	12
Annexe III : PROJET DE RÉSOLUTION SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE .	13
Annexe IV : Projet de Déclaration d'Abidjan	16

I. Séance d'ouverture

1. La réunion des Experts de la Conférence des Ministres sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire), les 26 et 27 Août 2018, en prélude à la 10^{ème} session Ordinaire de la Conférence Ministérielle prévue le 28 Août 2018.
2. Cette réunion s'est tenue sous le thème de *“Pour une exploitation durable des ressources marines”*.
3. Les Délégués de 21 pays membres ont pris part à ladite session : Angola, Bénin, Cameroun, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Libéria, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, et Togo.
4. La Namibie n'a pas participé.
5. Des représentants de L'Union Africaine/Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine(UA-BIRA), de la Commission Sous Régionale des Pêche (CSRP), du Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA), l'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE), du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO), de la Confédération Africaine des Organisations de la Pêche Artisanale (CAOPA), de l'Association Ouest Africaine pour le Développement de la pêche artisanale (ADEPA), du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA), du Réseau Africain des Femmes de la Pêche (RAFEP), de l'Agence de Pêche du Japon, du Comité Consultatif de la Pêche Lointaine (LDAC), de la Commission Européenne et de la fondation ISSF, ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs.
6. La **liste des participants** est jointe en **Annexe I**.
7. Prenant la parole Mr Obina ANOZIE, représentant de l'UA/BIRA a remercié la COMHAFAT pour l'invitation à cette session et a rappelé l'importance du secteur de la pêche et de l'aquaculture pour l'Afrique ainsi que les efforts déployés pour l'alignement des programmes de la COMHAFAT au cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. Il s'est félicité de la qualité des rapports de coopération entre la COMHAFAT et l'UA/BIRA qui se sont formalisés tout récemment, par la signature d'un Protocole d'entente.
Cette coopération institutionnelle, illustre la volonté commune de renforcer l'harmonisation et la cohérence des actions entre le niveau continental et le niveau régional, pour une meilleure synergie et performances de nos institutions, basée sur la complémentarité et la mutualisation des efforts et des moyens en vue de faire du secteur de la pêche et de l'aquaculture un moteur dynamique de la croissance inclusive et du développement intégré et durable dans la Région.

8. La cérémonie d'ouverture de la réunion a été présidée par Dr. Méité Anlyou ZOUMANA, Directeur de Cabinet du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), représentant de la Côte d'Ivoire, qui assure la présidence en exercice de la COMHAFAT. Dans son allocution, il a souhaité la bienvenue aux participants, et a souligné l'importance pour la Côte d'Ivoire de la tenue de cette session ordinaire à Abidjan.
9. Il a, au nom de Monsieur le Ministre Kobenan Kouassi ADJOUANI, exprimé sa profonde reconnaissance à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire ainsi qu'à son Premier Ministre pour l'appui très utile qu'ils ont apporté à l'organisation pour la tenue de cette session de la Conférence Ministérielle de la COMHAFAT en Côte d'Ivoire.
10. Dr. Meité a exhorté les participants à contribuer activement aux travaux de ladite session afin de présenter à la Conférence des Ministres des recommandations pertinentes et facilement applicables.
11. Dr. Helguilè SHEP, Directeur de l'Aquaculture et des Pêches de la République de Côte d'Ivoire a été désigné par le Directeur de Cabinet pour présider les travaux des experts en vue de la facilitation du déroulement des discussions.
12. Dr. Meité a par ailleurs déclaré ouverts les travaux de la réunion des Experts.

II. Présentation et adoption de l'Ordre du jour

13. L'agenda de la réunion des Experts a fait l'objet d'un examen et a été adopté à l'unanimité. (**Annexe II**).
14. Le Secrétariat de la réunion a été assuré par Dr. Domtani ALI, Directeur des Pêches et de l'Aquaculture du Togo, assisté par la COMHAFAT.

III. Rapport d'activités

- 15.** Le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a présenté le rapport d'activités et le bilan financier détaillé couvrant la période des exercices 2015, 2016, 2017 et du premier semestre 2018.
- 16.** Concernant le rapport d'activités, il a informé les Experts de la situation des ratifications/adhésions et de celle des contributions des Etats Membres au budget de la COMHAFAT.
- 17.** S'agissant des réalisations, le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a présenté les activités articulées autour de cinq axes principaux relatifs au plan d'action de la 9^{ème} Session de la Conférence des Ministres. Il a, à cet effet, détaillé les activités, les conclusions et recommandations résultant de la mise en œuvre dudit plan d'action.
- 18.** En ce qui concerne le développement du partenariat stratégique avec les organisations ayant des activités similaires, il a fourni des informations sur les protocoles d'entente signés avec les organisations suivantes : La Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRPE), le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), et la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), l'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE), du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO), de la Confédération Africaine des Organisations de la Pêche Artisanale (CAOPA), et de l'Association Ouest Africaine pour le Développement de la pêche artisanale (ADEPA).
- 19.** Le Secrétaire exécutif a également informé la Réunion de la signature du Mémoire d'Entente avec le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA).
Ce dernier offre un cadre de concertation, de coordination et de coopération entre les 2 Institutions dans les domaines d'intérêts communs, pour une meilleure cohérence et synergie de leurs actions.
- 20.** Les participants ont félicité le Secrétaire Exécutif pour la qualité et la clarté de son exposé et loué les efforts du personnel qui ont permis d'améliorer de manière significative les performances de la COMHAFAT.
- 21.** Afin d'enrichir le rapport d'activités, les participants ont suggéré d'y inclure des tableaux illustrant le travail réalisé dans les différents pays bénéficiaires.
- 22.** Conformément aux recommandations de la 9^{ème} session de la Conférence des Ministres, les comptes financiers de la COMHAFAT ont été audités et certifiés conformes par un auditeur externe.
- 23.** Le Secrétaire Exécutif a fait le point sur les efforts auprès des partenaires de la COMHAFAT pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la réalisation des activités prévues dans le plan d'action et a exhorté les Etats membres à s'acquitter de leurs contributions et arriérés.
- 24.** La réunion a apprécié à juste titre la transparence dans la gestion des comptes financiers et les participants se sont engagés individuellement à

sensibiliser leurs autorités compétentes à régulariser leur situation financière vis-à-vis de la COMHAFAT.

IV. Plan d'action 2019-2020

- 25.** Le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a présenté le Plan d'action pour la période 2019-2020 en mettant l'accent sur les activités sous régionales et régionales articulées autour des cinq axes stratégiques suivants :
- La conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques ;
 - L'amélioration de la performance du secteur ;
 - La promotion du commerce régional des produits de la pêche ;
 - Le renforcement du groupe COMHAFAT dans les instances internationales de la pêche ;
 - Sureté et sécurité maritimes.
- 26.** Le budget pour la mise en œuvre de ce Plan d'action est estimé à 2 600 000 US\$ à mobiliser sur :
- Le "Fonds de Promotion des Pêches" (US\$ 2 000 000) ;
 - Le "Fonds Régional de Développement des Pêches" (US\$ 600 000),
- 27.** La réunion a validé le Plan d'action 2019-2020 et a suggéré qu'à l'avenir sa présentation comporte des indicateurs de performance pour mesurer l'impact de la mise en œuvre de ces activités.
- 28.** La réunion a également demandé que ces activités soient intégrées dans un cadre de complémentarité/synergie avec celles des autres intervenants sous régionaux, régionaux et continentaux.

V. Interventions des partenaires

- 29.** Monsieur Kenji Kagawa, Conseiller spécial auprès du Ministre de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche du Japon, a rappelé la contribution de son pays aux activités réalisées par la COMHAFAT. Il s'est engagé à transmettre aux autorités compétentes concernés du Japon, les souhaits de la COMHAFAT.
- 30.** Monsieur Kristofer Du Rietz, de la Commission Européenne, a pour sa part, exprimé ses vifs remerciements à la COMHAFAT et a renouvelé son engagement auprès de cette dernière sur tous les aspects de coopération basée sur la complémentarité et la valeur ajoutée par la COMHAFAT.
- 31.** Monsieur Alexandre RODRIGUEZ, Secrétaire Exécutif du Conseil Consultatif de la Pêche Lointaine (LDAC), a exprimé sa satisfaction par rapport au travail de la COMHAFAT et a réaffirmé l'engagement de LDAC à continuer à coopérer avec cette organisation en coordination avec l'Union Européenne.
- 32.** Monsieur Camille Jean Pierre MANEL, Secrétaire Exécutif de la CICTA, s'est félicité de l'excellence des relations existantes avec la COMHAFAT et réitéré sa disponibilité à renforcer cette coopération pour la réalisation des objectifs communs des deux organisations.

VI. Exposés thématiques

33. Dans le cadre de la thématique de cette session, des exposés thématiques ont été présentés :

- Le 1^{er} intitulé *“La COMHAFAT et l’exploitation durable des ressources halieutiques”* et présenté par le Secrétariat de la COMHAFAT, a porté sur les défis du secteur de la pêche dans la zone atlantique africaine, notamment la gestion durable des ressources marines, la lutte contre la pêche INN, le transfert de technologies, l’appui à la pêche artisanale, et la promotion du Genre. Cette présentation a été complétée par un exposé sur les études concernant les principales conclusions et préconisations des études pour la mise en œuvre du *Programme Régional des Observateurs* et du *Programme d’Inspection Portuaire Harmonisé*.
- L’exposé sur *“Le principe de l’utilisation durable des ressources”* a été présenté par Monsieur Amadou Teliwel DIALLO de la Guinée, qui a rappelé le rôle déterminant des ressources marines dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Résolution sur la sécurité alimentaire présentée à la CBI 66).
- Monsieur Yuki MORITA a présenté la proposition du Japon portant sur la réforme de la CBI visant la restauration de la fonction décisionnelle solide de la CBI, pour la conservation et la gestion des ressources baleinières.
Il a également souligné l’importance cruciale de soutenir collectivement la proposition relative aux limites de capture de la chasse à la subsistance des Autochtones, sur laquelle le Comité scientifique de la CBI a déclaré qu’elle était durable.

34. Les participants ont en outre invoqué le droit des Etats membres de la COMHAFAT d’utiliser les ressources halieutiques dans leur zone maritime pour satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels de leurs populations dans le cadre d’une gestion fondée sur des connaissances objectives de l’état des stocks.

35. La réunion recommande de soumettre la **résolution** relative à la sécurité alimentaire, au **Secrétariat de la Commission Baleinière Internationale (CBI) - (Annexe III)**.

36. La réunion a félicité les intervenants pour la qualité de leurs présentations et recommande de prendre en compte les suggestions issues des débats.

VII. Autres présentations

37. La réunion a suivi avec intérêt les exposés suivants :

- Le RAFEP, une initiative durable pour une reconnaissance du rôle et de la place des femmes du secteur de la pêche en Afrique, par Madame Amy Christiane DAGO, présidente du RAFEP.
- Le REFMA par Monsieur Koffi K. EUGENE, Directeur de l’Ecole Supérieure de Navigation (ESN) de la Côte d’Ivoire.

- Les bonnes pratiques à développer dans les pêcheries thonières pour promouvoir l'utilisation des dispositifs de concentration de poisson biodégradables (DCP), par Monsieur Papa KEBE de l'ISSF.

VIII. Recommandations

38. Après échanges et discussions, les participants ont adopté un ensemble de recommandations relatives à la lutte contre la pêche INDNR, au principe de l'utilisation durable des ressources marines vivantes, au renforcement de la COMHAFAT, et à la consolidation de la Voix de l'Afrique.
39. La réunion a retenu de consigner ces recommandations dans le projet de Déclaration, intitulé *Déclaration d'Abidjan*, pour être soumis à la Conférence des Ministres. (Annexe IV).

IX. Lieu de la prochaine session ordinaire de la Conférence des Ministres

40. La réunion n'a pas reçu de proposition à ce sujet.

X. Clôture de la réunion

41. Le Président de la Réunion a déclaré clos les travaux de la Réunion des Experts à 19h30.

Fait à Abidjan le 27 Août 2018.

Annexe I : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Pays/Institutions	Nom et prénom/Experts	Titre	E-mail
1	ADEPA	Mme lucie Tetegan	Présidente	lucie.tetegan@gmail.com
2	AGENCE DE PECHE	Mr Yoshihiro TAKAGI	Conseiller	ytakagi8@yahoo.co.jp
3		Mr Yuki MORITA	Responsable	yuki_morita470@mall.go.jp
4		Mr Kenji KAGAWA	Conseiller Spécial	kenjikagawa0406@gmail.com
5	ANGOLA	Mme Maria de Lourdes Sardinha	Directrice des pêches	mdlsardinha@gmail.com
6	BENIN	Mr Gangbazo Herman	Chef Service Aménagement et Gestion des Pêcheries à la Direction des Pêches)	kasseau@yahoo.fr
7	CABO VERDE	Mr Carlos Alberto Evora Rocha	Directeur National de l'Economie	carlosevora50@gmail.com
8	CAMEROUN	Dr BELAL Emma	Directeur des pêches	belalemma@yahoo.fr
9	CAOPA	Mr Gaoussou GUEYE	Président	caopa.peche@gmail.com ; gaoussoug@gmail.com
10	COMHAFAT	Mr Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
11		Mr Mohammed HADDAD	Responsable financier	haddad.comhafat@gmail.com
12		Mr Abdennaji LAAMRICH	Cadre	laamrichmpm@gmail.com
13		Mr Mohamed SADIKI	Cadre	sadiki.comhafat@gmail.com
14		Mme Hayat ASSARA	Assistante de Direction	hayat.comhafat@gmail.com
15		Mme Mouttaki Amal	Chargée de projet	mouttaki.comhafat@gmail.com
16		Mr Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	a615@ruby.ocn.ne.jp
17		Mr Ali BOUALI	Conseiller	bouali1952@gmail.com
18		Mr Abdelkrim MRABTI	Webmaster	akarim.mrabti@gmail.com
19	COMMISSION EUROPEENNE	Mr Kristofer Du Rietz	Pdt de l'accord de pêche de l'océan Indien du Sud (SIOFA/APSOL)	Kristofer.DU-RIETZ@ec.europa.eu
20	CONGO	Mr Benoît Claude Atsango	Directeur de pêche	benoitclaudeatsango@gmail.com
21	COREP	Mr Emile Essema	Secrétaire Exécutif	essemile@yahoo.fr
22	COTE D'IVOIRE	Mr Angaman Konan	Conseiller Technique	angaman.konan1@yahoo.fr
23		Mr Zoumana MEITE ANLYOU	Directeur de cabinet	meitezoum55@gmail.com
24		Mr Shep HELGUILE	Dir. Aquaculture et Pêches	shelguile@yahoo.fr
25		Mme AMONKOU	Comptable/DAF MIRAH	amou2kougwl@gmail.com
26		Mme BROU Rihana-joceline	Adjoint Administratif	jocelinebrou@yahoo.fr
27		Mr DJOU Kouadio Julien	Chef de Service/DAP/MIRAH	djoujulien225@gmail.com
28		Mr GNANGBI Blaise	Chef de Service/DAP/MIRAH	
29		Mr Kabime KABA	Chef de Service/IG	
30		Mr André Kouassi	Conseiller	kouassikandre@yahoo.fr
31		Mr N'DE Anon Michel	S/directeur du budget	michel.nde29@yahoo.fr

32		Mr Koffi Kouame	Chargé d'étude/MIRAH	isaackoffi01@yahoo.fr
33	CONSULTANT	Mr AMADOU TALL	Consultant	amadou.tall@gmail.com
34	CPCO	Mr Dedi Nadjé SERAPHIN	Secrétaire Général	sdedi.nadje@yahoo.fr
35		Mme Abena Serwah	Représentante	abena.serwah.asante@gmail.com
36	CSRP	Mr Malal SANE	Secrétaire Permanent	spcsrp@spcsrp.org ; malalsane59@yahoo.com.br
37	GABON	Mr IBOULI IBOULI Landry Stège	Chargé d'études	stegelandry@gmail.com ; rekomba@yahoo.fr
38	GAMBIA	Dr Bamba Banja	Secrétaire Permanent	bamba.banja@yahoo.co.uk
39	GHANA	Mr NEMORIUS NER- NYE PENG-YIR -	DIRECTEUR ADJOINT (ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS)	miss.abban@yahoo.com
40	GUINEE	Mr Amara camara KABA	Directeur de la pêche maritime	amaragbe1@yahoo.fr
41		Mr Amadou Telivel Dialo	Commissaire de la guinée auprès de la CBI	ateliwel@yahoo.fr
42	GUINEE BISSAU	Mr Carlos Nelson Sanó -	Directeur général de la pêche industrielle	nelsonsano@yahoo.com.br ; carlosnelsonsano@hotmail.com
43		Mr Iça Barri	Directeur Général du CIPA	barry.baary@hotmail.com
44	GUINEE EQUATORIALE	Mr Cristobal Gerona Quintana	Directeur général de la gestion des pêches	cristobalgeronaquintana@gmail.com
45		Asu Manque Leonardo	Chef de cabinet	leonardoasu@yahoo.es
46	ICCAT	Mr Jean-Pierre Manel	Secrétaire Exécutif	camille.manel@iccat.int
47	INFOPECHE	Mme TRAORE Founignué	Représentante	ftraore.djire@infopeche.ci tfonie@yahoo.fr
48	ISSF	Mr Papa Kebe	Consultant	papa.amary@gmail.com ; sjackson@iss-foundation.org
49	LDAC	Mr Alexandre Rodriguez	Secrétaire Exécutif	alexandre.rodriguez@ldac.eu
50	LIBERIA	Mr Austin saye Wehye	Directeur de recherche et de statistique	austinwehye@yahoo.com
51	MAROC	Mr BOURHIM Aomar	Chef de Service de la Coopération Multilatérale	bourhim@mpm.gov.ma
52	MAURITANIE	Mr Mohamedine Abdi	Conseiller Technique	mohamedinea@gmail.com
53		Mr Abdellahi Eden	Directeur Général Adjoint d'Exploitation des ressources halieutiques	abdallahi1966@yahoo.fr
54		Mr Lamine Camara	Directeur de l'aménagement des ressources et des études	laminecam2000@yahoo.fr
55	MOFA/JAPON	Mr Daisuke NIHEI	Senior Coordinateur/MOFA Japon.	daisuke.nihe@mofa.go.jp
56	NIGERIA	Mr John Babatunde	Deputy Director Federal Department of Fisheries and Aquaculture	babatundejhn@gmail.com
57	OFCE/JAPON	Mr Minoru KAWAGUCHI	Expert/OFCE	minorukawaguchi@ofce.or.jp
58	RAFEP	Mme Christiane AMY- DAGO	Présidente	dagoamy@yahoo.fr
59	RDC	Mr Basubi Ishikitilo	Directeur Coordonnateur National	basubi_ishikitilo@yahoo.fr
60		Mr Basubi Fiston	Chef de Division	fistonbasubi01@gmail.com
61		Mr Joseph ASANI BISASI	Conseiller du Ministre	musavulisimanga@gmail.com

62	REFMA	Mr KOFFI Kouamé Eugène	Directeur de l'Ecole Supérieure de Navigation (ESN)	trabessou@yahoo.fr
63	REPAO	Mr Papa Gora NDIAYE	Secrétaire Exécutif	gndiaye@gmail.com
64	SAO TOME AND PRINCIPE	Dr Gervásio do Rosario-	Chef du Département des Pêche Industriel	gerva4@yahoo.com.br
65		Mr Mamadou GOUDIABY	Directeur de la pêche	magoudiaby@yahoo.fr
66	SENEGAL	Mme Marième Diagne TALLA	Conseiller juridique chargé de la coopération du MPEM	masodiagne@yahoo.fr
67	SIERRA LEONE	Mme Kadijatu Jalloh	Directeur intérimaire des pêches	kadijatujalloh4@gmail.com
68	TOGO	Mr Domtani Ali	Directeur des pêches	domtania@yahoo.fr
69	UA-BIRA	Mr Obinna Anozie	Deputy Director of Fisheries	obinna.anozie@au-ibar.org

Annexe II : AGENDA

26-27 Août 2018

- Inscription
- Ouverture de la réunion
- Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Rapport du Secrétaire Exécutif
 - ✓ Situation des adhésions et ratifications vis-à-vis de la Convention COMHAFAT
 - ✓ Rapport des activités menées pendant la période considérée
- Présentation des exposés thématiques
- Autres questions
- Lieu et date de la prochaine Session
- Pause (rédaction du rapport)
- Lecture et adoption du rapport final
- Clôture de la réunion de la réunion

Annexe III : PROJET DE RÉSOLUTION SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Présenté par Antigua-et-Barbuda, Cambodge, Ghana, Guinée, Libéria et Sierra Leone

- **ATTENDU** que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a été créée le 16 octobre 1945 pour mettre un terme à la faim dans le monde et compte 194 États Membres, 2 Membres Associés et 1 Organisation Membre ;
- **ATTENDU** que la Convention Internationale pour la Réglementation de la Chasse à la Baleine (ICRW) a été signée le 2 décembre 1946 et que la Commission Baleinière Internationale (CBI) compte 88 États Membres ;
- **ATTENDU** que les Nations Unies estiment que la population mondiale devrait passer de 7,2 milliards aujourd'hui à 9,6 milliards d'ici 2050 ;
- **CONSIDÉRANT** que la FAO a pour vision "Un monde dans lequel l'utilisation responsable et durable des ressources halieutiques et aquacoles apporte une contribution appréciable au bien-être humain, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté" ;
- **ATTENDU** que la mission de la FAO est de "renforcer la gouvernance mondiale et les capacités gestionnaires et techniques des membres et de mener à un consensus en vue d'améliorer la conservation et l'utilisation des ressources aquacoles" ;
- **RAPPELANT** que l'ICRW reconnaît dans son préambule "qu'il est dans l'intérêt commun d'atteindre le niveau optimal de stocks de baleines le plus rapidement possible sans détresse économique et nutritionnelle généralisée" ;
- **RAPPELANT** le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant, y compris à la nourriture, tel qu'énoncé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- **RAPPELANT** le paragraphe 158 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20 "L'avenir que nous voulons", 20-22 juin 2012) exprimant "l'importance de la conservation et de l'utilisation durable des océans et des mers et de leurs ressources pour le développement durable, y compris en contribuant à l'éradication de la pauvreté, à la croissance économique durable, à la sécurité alimentaire et à la création de moyens de subsistance durables et au travail décent, tout en protégeant en même temps la biodiversité et l'environnement marin et abordant les impacts du changement climatique";
- **RAPPELANT** les Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies qui visent à "réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de personnes souffrant de la faim" ;

- **RAPPELANT** que l'Objectif 14 de Développement Durable des Nations Unies est de "conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour un développement durable" ;
- **RAPPELANT** le DAES 2014 de l'ONU pour "améliorer le bien-être humain et l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques" ;
- **NOTANT** que la gestion responsable et durable du secteur des pêches reste un objectif essentiel pour renforcer les stratégies alimentaires et nutritionnelles dans les pays en développement ;
- **NOTANT** que les baleines sont prises pour des besoins nutritionnels depuis des milliers d'années ;
- **NOTANT** que la FAO a établi cinq objectifs stratégiques, à savoir :
 - Aider à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ;
 - Rendre l'agriculture, la sylviculture et la pêche plus productives et durables ;
 - Réduire la pauvreté rurale ;
 - Permettre des systèmes alimentaires agricoles inclusifs et efficaces ;
 - Augmenter la résilience des moyens de subsistance aux catastrophes.
- **NOTANT** en outre que les membres de la CBI sont des États Membres de la FAO ;
- **RECONNAISSANT** l'importance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les populations les plus pauvres du monde et la nécessité de s'engager dans une gestion responsable et durable des ressources marines ;
- **RECONNAISSANT** la valeur de la diversité culturelle mondiale, l'existence de différentes méthodes de production alimentaire et les individus et les communautés qui pratiquent la chasse durable dans le cadre de la Chasse pour la Subsistance Aborigène (ASW) de la CBI ;
- **AFFIRMANT** notre solidarité avec les communautés dont l'approvisionnement alimentaire dépend principalement des baleines, compte tenu de leurs besoins nutritionnels, de leur identité culturelle et de leurs moyens de subsistance ;
- **AFFIRMANT** le lien inhérent entre la sécurité alimentaire et la nutrition, la préservation de l'identité culturelle et la sécurité des moyens de subsistance dans la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable ;
- **CONSIDÉRANT** que la convergence des visions de la FAO et de la CBI et la coopération entre elles renforceront encore la capacité des deux organisations à remplir leurs missions respectives ;

LA COMMISSION :

- **RÉAFFIRME** l'Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme énonçant le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant, y compris à la nourriture ;
- **INVITE INSTAMMENT** les Parties à prendre en compte la nécessité d'assurer, entre autres, la sécurité alimentaire et la nutrition, la préservation de l'identité culturelle et la sécurité des moyens d'existence dans toute prise de décision ;
- **EXHORTE** les parties à prendre en compte les perspectives de l'économie bleue et de la croissance bleue en matière de sécurité alimentaire pour optimiser les avantages (économiques et non-économiques) de l'écosystème marin, favorisant ainsi l'impact sociétal ;
- **DECIDE** de créer un comité ad hoc chargé de recommander comment la CBI peut à l'avenir prendre en compte la nécessité de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nombreuses populations du monde lorsqu'elles apportent des amendements au Programme annexé à la Convention ;
- **CHARGE** le Secrétariat de transmettre cette Résolution à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture avec une demande d'échange d'informations accrue entre la FAO et la CBI.

DECLARATION D'ABIDJAN
10^{ème} SESSION DE
LA CONFERENCE DES MINISTRES

Nous, Ministres et délégués des Etats membres de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique-COMHAFAT (*Angola, Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, et Togo*), réunis en séance plénière le 28 Août 2018 à Abidjan (Côte d'Ivoire) à l'occasion de la 10ème Session Ordinaire de la COMHAFAT ;

- **Conformément** à l'esprit de la **Convention** COMHAFAT, qui incite à une coopération active entre ses Etats membres répondant aux aspirations des Etats de la Région, dans le cadre d'une stratégie d'aménagement des pêches au service du développement économique, social et nutritionnel de leurs populations ;
- **Rappelant** le rôle central que joue le secteur des pêches dans les économies des Etats de la Région, particulièrement en matière de sécurité alimentaire et en tant que filet social pour de larges franges de la population ;
- **Convaincus** de l'intérêt d'une meilleure concertation face aux défis majeurs soulevés par les politiques d'exploitation des pêcheries et de préservation des ressources aux échelles nationale, régionale, et internationale ;
- **Prenant acte** des efforts soutenus pour une coopération halieutique renforcée ainsi que des résultats positifs qui ont été enregistrés par notre Institution au cours des dernières années ;
- **Se félicitant** de la place de plus en plus importante qu'occupe désormais le groupe COMHAFAT sur la scène internationale ;
- **Soulignant** qu'il importe de renforcer la conservation et l'utilisation durable de toutes nos ressources marines vivantes, notamment celles issues de la pêche et de l'aquaculture par des modalités de gouvernance aux niveaux national et régional ainsi que des politiques cohérentes basées notamment sur les meilleures connaissances scientifiques ;
- **Se fondant** sur le principe de *l'utilisation durable des ressources marines vivantes*, basée sur les meilleures preuves scientifiques disponibles ;
- **Tenant compte** des recommandations de la réunion des experts tenue les 26 et 27 août 2018 à Abidjan ;

Adoptons la Déclaration ci-après :

1. La lutte contre la pêche illicite non déclarée non réglementée (INDNR)

- Nous renouvelons notre engagement en faveur de la lutte concertée et coordonnée contre ce fléau par le renforcement des dispositifs de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS), par l'adoption et la mise en œuvre, sans préjudices des dispositions légales nationales, des conclusions et recommandations des études portant sur la mise en place des programmes

régionaux i) des **Observateurs embarqués**, et ii) de l'**Inspection Portuaire Harmonisée** dans la région COMHAFAT.

2. Le principe de l'utilisation durable des ressources marines vivantes

- Nous réaffirmons que l'utilisation durable des ressources marines vivantes basée sur les meilleures preuves scientifiques disponibles est essentielle pour la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et le développement harmonieux de tous nos pays et nous nous engageons à adopter ce principe dans nos politiques de gestion des pêches ;

3. Le renforcement de la COMHAFAT

- Nous nous engageons à renforcer cette institution, et à cet effet, nous décidons de :
 - a) Parachever le processus de ratification/adhésion à la Convention ;
 - b) Assurer un paiement régulier des contributions annuelles et des arriérés ;
 - c) Étudier les mécanismes d'ancrage institutionnel de la COMHAFAT aux institutions de l'Union africaine ;
 - d) Poursuivre l'élargissement du réseau des partenaires œuvrant pour une pêche durable ;
 - e) Appuyer l'opérationnalisation des mécanismes de coordination établis entre la COMHAFAT et les institutions régionales et internationales pertinentes ;
 - f) Examiner les possibilités de hisser la COMHAFAT au statut d'une Organisation Régionale de Gestion de Pêche (ORGP)¹, par la mise en place d'un groupe de travail.

4. La consolidation de la "Voix de l'Afrique"

- Nous nous efforcerons de mieux défendre les intérêts des États membres, en consolidant la "**Voix de l'Afrique**" dans les Fora internationales et régionales traitant des questions de pêche et de l'aquaculture.
À cette fin, nous nous engageons à :
 - a) Assurer, entre les différentes institutions nationales concernées, une coordination sur les questions de pêche afin de consolider les intérêts régionaux lors des réunions internationales, en particulier lors des réunions de la CITES ;
 - b) Assurer une participation active et payer les contributions statutaires aux organisations internationales auxquelles les États membres sont Parties telle que la CBI ; et
 - c) Œuvrer pour l'harmonisation des positions afin de mieux refléter nos intérêts et promouvoir la "**Voix de l'Afrique**".

¹ La Mauritanie émet une réserve